



52 rue Aristide Briand, 10100 Romilly-sur-Seine

03 25 25 21 03

dsc.autoecole@outlook.fr

SIRET : 910 538 826 00025

www.auto-ecole-dsc-laromillonne.com

Assurer la traçabilité des élèves et la communiquer aux tiers qui en font la demande

Pour certains élèves, l'obtention du Permis de conduire est un objectif purement personnel. Pour d'autres, il s'agit d'une obligation portée par les parents, l'employeur, Pôle Emploi ou d'autres organismes...

Dans ce cas, il est de notre devoir d'assurer aux tiers impliqués dans la formation de l'élève une traçabilité et une communication optimale.

I. Le suivi du parcours de formation

Logiciel Rapido par l'éditeur Planète Permis

- o Prise de rdv
- o Mémorisation des coordonnées et de l'état civil
- o Suivi des résultats des tests ETG (sur Internet et en salle)
- o Suivi des heures de conduite effectuées/programmées
- o Suivi du dossier auprès de la préfecture (ANTS)
- o Mémorisation des dates d'examen théorique/pratique

Fiche de suivi

- o Mémorisation des dates/heures de chaque séance de conduite
- o Prise de notes commentées pour chaque heure de conduite
- o Suivi de l'avancement des étapes du parcours de formation

Communication des rdv par mail

II. Le suivi de l'assiduité et de l'implication

Etape « Formation théorique »

Le suivi des élèves lors de leur apprentissage du Code de la Route est assuré par l'onglet « PedagoCode » du logiciel Rapido.

Pour chaque séance de code effectuée, aussi bien en salle que sur Internet, cet onglet nous indique la date et l'heure à laquelle la séance a été effectuée.

Celui-ci nous indique également le nombre de fautes et la catégorie de chaque faute.

Etape « Formation pratique »

Le suivi des élèves lors de leur apprentissage pratique de la conduite est assuré par l'onglet « Etat du compte » du logiciel Rapido d'une part.

D'autre part, pour chaque séance de conduite, le moniteur indique la date et l'heure de la séance de conduite, ainsi que des remarques et commentaires concernant cette séance.

III. Le suivi des coûts de formation

Le suivi des coûts de formation est grandement facilité par le logiciel Rapido : en effet, chaque séance de conduite est enregistrée et facturée automatiquement.

Lors du règlement des sommes dues, le logiciel retient la date, le montant et le mode de paiement du règlement. Il édite ensuite une facture conservée sur l'ordinateur, imprimée sur papier pour nos besoins comptables et transmise à l'élève par mail ou papier.

IV. Information au public

Le document « *Assurer la traçabilité des élèves et la communiquer aux tiers qui en font la demande* » est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite. Ce document est également disponible sur le site Internet de l'Auto-Ecole DSC LA ROMILLONNE.